Avis de consultation

Projets de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription

Dispense de certaines obligations pour les membres des OAR

Introduction

Comme il était annoncé dans l'avis publié le 15 avril 2011, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») sollicitent des commentaires sur des projets de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription (le « règlement ») et de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription (l'« instruction générale ») concernant les dispenses ouvertes aux membres des OAR et à leurs représentants de courtiers prévues aux parties 3 et 9 du règlement.

La consultation prend fin le 18 juillet prochain.

Résumé et objet des modifications proposées au règlement et à l'instruction générale

Nous proposons des modifications aux articles 3.16, 9.3 et 9.4 du règlement en vue d'ajouter, comme condition aux dispenses prévues dans ces articles, que les personnes physiques inscrites ou les courtiers en placement inscrits se conforment à la disposition correspondante de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ou, dans le cas des courtiers en épargne collective, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM). Les modifications proposées sont publiées avec le présent avis. Elles s'ajoutent à celles publiées le 15 avril dernier, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 11 juillet prochain, sous réserve des approbations requises, y compris les approbations ministérielles.

Nous proposons en outre des modifications à l'instruction générale afin de préciser nos attentes concernant la conformité aux règles et politiques des OAR. Ces modifications sont également publiées avec le présent avis. Elles s'ajoutent à celles figurant dans l'instruction générale modifiée publiée le 15 avril, qui devraient prendre effet le 11 juillet.

Les modifications proposées visent à faire en sorte que toutes les personnes inscrites soient assujetties au même régime d'application de la loi en cas d'infraction au règlement.

S'il y a lieu, nous mettrons à jour les renvois aux dispositions de l'OCRCVM et de l'ACFM correspondantes dans les annexes du règlement pour qu'à l'entrée en vigueur des modifications, on y fasse renvoi aux versions les plus à jour de ces dispositions.

Pouvoir réglementaire

Dans les territoires où les modifications proposées doivent être prises sous forme de règlement, la législation en valeurs mobilières prévoit le pouvoir réglementaire concernant l'objet du texte.

Autres solutions envisagées

Étant donné la nature des modifications proposées, aucune autre solution n'a été envisagée.

Conformément aux modifications publiées le 15 avril 2011, le titre du règlement est remplacé par « Règlement 31-103 sur les obligations et dispense d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites ». Comme ces modifications n'entrent pas en vigueur avant le 11 juillet 2011, l'avis utilise le titre actuel du règlement.

Documents non publiés

Pour élaborer les modifications proposées, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun rapport ou document écrit importants non publiés.

Coûts et avantages prévus

Les modifications proposées rendront le règlement, l'instruction générale et les obligations continues plus clairs et explicites tout en veillant à ce que l'ensemble des personnes inscrites soient assujetties aux mêmes dispositions d'application en cas d'infraction à la loi sur les valeurs mobilières, ce qui devrait bénéficier aux personnes inscrites et aux investisseurs auprès desquels elles exercent leurs activités.

Sollicitation de commentaires

Nous souhaitons connaître votre avis sur le règlement et l'instruction générale. Pour atteindre nos objectifs réglementaires tout en équilibrant les intérêts des investisseurs et des personnes inscrites, il nous paraît essentiel de maintenir le dialogue avec tous les intéressés. Les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse www.lautorite.qc.ca et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Tous les commentaires seront rendus publics.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Il est donc possible que certains renseignements personnels des intervenants, tels que leur adresse résidentielle, professionnelle ou électronique, figurent sur les sites Web. Il importe que les intervenants précisent en quel nom ils présentent leur mémoire.

Nous remercions d'avance les intervenants de leur participation.

Transmission des commentaires

Veuillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM énumérés ci-dessous:

British Columbia Securities Commission

Alberta Securities Commission

Saskatchewan Financial Services Commission

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Autorité des marchés financiers

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Superintendent of Securities, Prince Edward Island

Nova Scotia Securities Commission

Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador

Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest

Surintendant des valeurs mobilières, Yukon

Surintendant des valeurs mobilières. Nunavut

Veuillez envoyer vos commentaires aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM.

Me Anne-Marie Beaudoin Secrétaire de l'Autorité Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Télécopieur: 514-864-6381

Courriel: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

John Stevenson, Secretary Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 20 Queen Street West, Suite 1903, Box 55 Toronto (Ontario) M5H 3S8 Télécopieur : 416-593-2318

Courriel: jstevenson@osc.gov.on.ca

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Sophie Jean

Analyste expert en réglementation – pratiques de distribution Autorité des marchés financiers Tél.: 514-395-0337, poste 4786 Sans frais: 1-877-525-0337 sophie.jean@lautorite.qc.ca

Sarah Corrigall-Brown Senior Legal Counsel, Legal Services Capital Markets Regulation Division British Columbia Securities Commission Tél.: 604-899-6738 1-800-373-6393 scorrigall-brown@bcsc.bc.ca

Navdeep Gill Legal Counsel, Market Regulation Alberta Securities Commission Tél.: 403-355-9043 navdeep.gill@asc.ca

Curtis Brezinski
Acting Deputy Director, Legal and Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél.: 306-787-5876
curtis.brezinski@gov.sk.ca

Chris Besko Legal Counsel, Deputy Director Commission des valeurs mobilières du Manitoba Tél.: 204-945-2561 Sans frais (Manitoba seulement) 1-800-655-5244 <u>chris.besko@gov.mb.ca</u> Leigh-Ann Ronen Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Tél.: 416-204-8954 lronen@osc.gov.on.ca

Brian W. Murphy Deputy Director, Capital Markets Nova Scotia Securities Commission Tél.: 902-424-4592 murphybw@gov.ns.ca

Jason L. Alcorn Legal Counsel Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick Tél.: 506-643-7857 Jason.Alcorn@gnb.ca

Katharine Tummon Superintendent of Securities Prince Edward Island Securities Office Tél.: 902-368-4542 kptummon@gov.pe.ca

Craig Whalen Manager of Licensing, Registration and Compliance Office of the Superintendent of Securities Government of Newfoundland and Labrador Tél.: 709-729-5661 cwhalen@gov.nl.ca

Louis Arki, Directeur, Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut Tél.: 867-975-6587 larki@gov.nu.ca

Donn MacDougall Deputy Superintendent, Legal & Enforcement Office of the Superintendent of Securities Government of the Northwest Territories Tél.: 867-920-8984 donald_macdougall@gov.nt.ca

Frederik J. Pretorius Manager Corporate Affairs (C-6) Ministère des Services aux communautés Gouvernement du Yukon Tél.: 867-667-5225 Fred.Pretorius@gov.yk.ca

Le 13 mai 2011